

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES DE PORTZAMPARC

Chronique des statistiques financières

Journal de la société statistique de Paris, tome 91 (1950), p. 262-273

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1950__91__262_0

© Société de statistique de Paris, 1950, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES

I. — LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

A. *Historique du budget de l'exercice 1950.*

Le projet de budget de l'exercice 1950 se composait :

- a) D'un texte général de base, dit loi de finances, fixant seulement les dépenses maxima par grands groupes;
- b) D'un certain nombre de textes, dits « lois de développement », fixant,

pour chaque grand groupe de dépenses prévues, la répartition détaillée par chapitre et par ministère;

c) D'un texte dit « loi des voies et moyens », fixant la répartition détaillée des prévisions de recettes.

Cet ensemble n'est pas encore complètement adopté par le Parlement. Les textes actuellement promulgués sont les suivants (en faisant abstraction du douzième provisoire de janvier) :

a) Loi de finances, dite « des maxima » comme en 1949 (n° 50-135 du 31 janvier 1950, *J. O.* du 1^{er} février); on peut la résumer de la façon suivante (en milliards de francs) :

CONTENU DE LA LOI	RÉPARTITION DÉTAILLÉE (1)	
I. Dépenses maxima prévues :		
a) Services civils :		
Fonctionnement.	859,0	{ Loi de développement des dépenses de fonctionnement des services civils (en instance) (2).
Charges communes	90,5	
 Reconstruction et équipement.	 141,0	{ Loi de développement des dépenses civiles d'investissement (travaux neufs, subventions et participations en capital) (en instance).
 b) Services militaires.	 420,0	
 c) Réparation des dommages de guerre.	 329,0	{ Loi de développement des dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement (Loi n° 50.857 du 24 juillet 1950, <i>J. O.</i> du 25 juillet).
 d) Investissements productifs (Prêts et garanties) . . .	 398,0	
TOTAL.	2.237,5	{ Loi de développement des dépenses d'investissement (Loi n° 50.631 du 2 juin 1950, <i>J. O.</i> du 4 juin).
II. Recettes prévues :		{ Loi de développement des dépenses d'investissement (Loi n° 50.854 du 21 juillet 1950, <i>J. O.</i> du 23 juillet).
Ordinaires et permanentes. . .	1.494,5	{ Loi de développement des voies et moyens (en instance) (3).
Extraordinaires.	723	
	<u>2.217,5</u>	
III. Déficit	20	{ A résorber par des annulations de crédit à opérer au cours du 1 ^{er} semestre (en instance).
IV. Comptes spéciaux du Trésor (mémoire).		{ Loi de développement (Loi n° 50.586 du 26 mai 1950. <i>J. O.</i> du 28 mai).

b) A l'intérieur de ces maxima, la loi n° 50-141 du 1^{er} février (*J. O.* du 2 février) a fixé une première répartition provisoire de 30 % des crédits maxima ci-dessus définis (crédits détaillés par décret n° 50-148 du 1^{er} février, *J. O.* du 2 février);

c) La loi n° 50-388 du 2 avril (*J. O.* du 4 avril) a fixé une deuxième répar-

(1) Tableau à jour au 30 août 1950.

(2) Seuls ont été promulgués les crédits du ministère de la Santé publique et de la Population (Loi n° 50-735 du 24 juin, *J. O.* du 29 juin).

(3) Le projet de loi des voies et moyens ayant été retiré ultérieurement par le Gouvernement, les modifications fiscales qu'il prévoyait devront éventuellement être reprises sous une autre forme.

tition provisoire, avec des pourcentages variables suivant les catégories, dont 50 % pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement (crédits détaillés par décret n° 50-390 du 3 avril, *J. O.* du 4 avril);

d) La loi n° 50-769 du 30 juin (*J. O.* du 1^{er} juillet) a fixé une troisième répartition provisoire (75 % pour les dépenses de fonctionnement) (crédits détaillés par décret n° 50-796 du 30 juin, *J. O.* du 2 juillet).

Il est à noter que les diverses lois de développement fixent non seulement la répartition détaillée des crédits accordés, mais également des autorisations de programme et de paiement.

La loi des maxima, suivant une procédure déjà utilisée pour le budget de 1949, introduit une notion nouvelle dans le droit budgétaire français; elle donne sous une forme très schématique un aperçu d'ensemble des charges et des ressources publiques; « son mérite est de restaurer l'unité du budget sous une forme synthétique, mais plus réelle, et aussi plus complète : à partir de 1950, les dépenses des comptes spéciaux y figurent, soit qu'elles aient été incorporées directement dans les maxima budgétaires (tel est le cas des dépenses d'investissement inscrites à l'état D de la loi du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor), soit qu'elles y aient fait l'objet d'une autorisation explicite, le texte législatif appelé à les retracer prenant ainsi le caractère d'une loi de développement » (Rapport fait au nom de la Commission des Finances sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950, tome I, rapport préparé par M. Charles Barangé, rapporteur général. Assemblée Nationale, document n° 8425 de 1949, p. 10). Et plus loin, page 28 : « ...Sans qu'il en revête déjà la forme, le budget actuel a déjà acquis la contexture de ce budget économique auquel aspirent les techniciens. Sans doute ignorons-nous encore le montant du revenu national et sa décomposition exacte. Cette ignorance n'est cependant pas dédain des réalités; elle traduit simplement la différence entre l'audace de nos conceptions théoriques et la faiblesse de nos réalisations. »

Le budget de 1950 représente donc un effort continu vers la recherche de l'universalité budgétaire et vers une classification logique des dépenses de l'État :

a) Dépenses des services propres de l'État, civils et militaires, en distinguant les crédits de fonctionnement et ceux d'investissement;

b) Réparation des dommages de guerre et investissements productifs, assurés pour la plus grande partie par deux organismes distincts : la Caisse Autonome de la Reconstruction (Loi du 21 mars 1948, décret du 21 octobre 1948) et le Fonds de modernisation et d'équipement (Lois 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948, loi 48-466 du 21 mars 1948);

c) Comptes spéciaux du Trésor, présentés depuis la loi du 8 mars 1949 en un groupement logique : comptes monétaires; comptes de commerce; comptes d'affectation spéciale (1); comptes d'investissements et comptes d'avances.

Cet effort de classification logique est d'autant plus nécessaire que, suivant le rapport récent de la Cour des Comptes, « l'État est appelé aujourd'hui à contrôler l'économie du pays, parfois encore à la diriger, à participer même à la production des richesses ».

(1) Ceux-ci équivalent en fait à de véritables budgets annexes.



B. *Comparaison sommaire avec l'étranger.*

Cet effort de classification logique apparaît encore plus nécessaire quand on le compare avec quelques réalisations étrangères.

En Grande-Bretagne, depuis le printemps de 1947, le discours budgétaire du chancelier de l'Échiquier est précédé de deux importants documents : un « Rapport économique » qui retrace brièvement l'évolution économique et financière de l'année écoulée et fixe les objectifs à atteindre pendant l'année en cours ; un « Livre blanc » sur le revenu national et la comptabilité économique nationale ; le discours budgétaire, enfin, fait une place de plus en plus large aux relations entre les phénomènes économiques et les finances publiques et s'avère une pièce maîtresse de la planification économique (voir *Statistiques et études financières*, mai 1950, p. 403).

Aux Pays-Bas, depuis quelques années, la loi de finances donne un bilan de l'État en fin d'année et, depuis 1950, apparaît un poste « amortissements des biens matériels de l'État », calculé d'après les résultats du Bilan National (voir *Statistiques et études financières*, avril 1950, p. 340).

En Belgique, le budget de 1950 s'inspire aussi d'une structure plus « économique » des dépenses et est présenté de manière à faciliter les comparaisons avec certains budgets étrangers et en particulier avec ceux du Benelux (voir *Statistiques et études financières*, janvier 1950, p. 67).

En Suisse également, le budget fédéral de 1950 s'efforce d'être un premier pas dans la voie d'un véritable « budget national » : il met en lumière toutes les augmentations ou diminutions de la fortune nationale (voir *Statistiques et études financières*, janvier 1950, p. 78).

Aux États-Unis, le message présidentiel au Congrès comporte un rapport économique sur l'année écoulée (et celui de 1951 comprendra un tableau de dépenses et un exposé des programmes) mettant en lumière l'influence des dépenses publiques (fédérales, des États et des collectivités locales) sur la répartition du revenu national.

L'idée, exprimée par M. Barangé et citée au paragraphe A, fait allusion aux efforts faits en France pour améliorer, comme à l'étranger, l'étude des relations entre la comptabilité économique nationale et les finances publiques.

C. *Exécution du budget et évolution des masses budgétaires.*

Le Compte général de l'Administration des Finances, document annuel publié par le ministère des Finances, donne en particulier :

— en son premier volume, les opérations budgétaires effectuées dans l'année, en recettes et en dépenses (imputations définitives, budget de l'exercice précédent et budget de l'exercice courant) ;

— en son deuxième volume, la situation définitive de l'exercice courant, en recettes et en dépenses. Les dépenses sont réparties à la fois par ministère ou service dépensier et, pour le budget ordinaire, suivant huit critères ou « parties ».

Ce document définitif est publié avec un certain retard : par exemple, le premier volume de 1946 (imputations définitives effectuées en 1946 sur les exercices 1945 et 1946) a été publié au début de 1950 et le deuxième volume, donnant

le compte définitif du budget de l'exercice 1946 et le compte d'apurement au 1^{er} janvier 1947 des dépenses sur exercices clos, a été publié en mai 1950.

Depuis le début de 1949, il est précédé d'un tableau provisoire mensuel inséré au *Journal officiel* et intitulé « Résultats de l'exercice ». On y trouve le développement des dépenses par ministère (et trimestriellement par partie) ainsi que celui des recettes.

C'est ainsi qu'on obtient :

— les résultats de l'exercice 1947, sous réserve de quelques régularisations comptables avant la clôture définitive des comptes de 1947 (*J. O.* du 8 janvier 1949);

— les résultats au 31 décembre 1948 de l'exercice 1948 (*J. O.* du 16 avril 1949), puis ceux comprenant la période complémentaire (*J. O.* du 4 mai 1950);

— puis ceux de l'exercice 1949, chaque mois à partir de celui de fin mars (*J. O.* du 10 mai 1949).

On peut donc maintenant suivre chaque mois l'exécution du budget. Il y a sur ce point un progrès très net. Mais la comparaison dans le temps des grandes masses budgétaires reste toujours délicate. Par exemple, pour l'exercice 1948, les dépenses militaires n'ont pas encore été ventilées par parties dans le tableau inséré au *J. O.* du 4 mai 1950; certaines dépenses groupées antérieurement en « dépenses dues aux hostilités » sont, depuis 1949, regroupées avec les subventions et les dépenses diverses. D'autre part, l'effort entrepris, surtout depuis 1949, pour restaurer la règle de l'unité budgétaire (voir § A) rend trompeuses certaines comparaisons globales (1947 et 1950, par exemple).

Sous ces réserves, le tableau I donne les résultats des exercices budgétaires (imputations définitives, en milliards de francs); le tableau II donne l'évolution des grandes masses budgétaires en pour 100 des dépenses budgétaires totales; le tableau III donne l'évolution de ces grandes masses et du niveau des prix en indices par rapport à 1938; l'exercice 1948 a dû être éliminé des tableaux II et III, les dépenses militaires n'étant pas ventilées.

TABLEAU I.
Résultats des exercices budgétaires.
(imputations définitives en milliards de francs).

DÉSIGNATION	1938	1946	1947	1948	1949	1950	
						31 mars	30 juin
<i>Budget ordinaire.</i>							
Dettes publiques	14,4	38,9	43,7	61,8	72,0	32,6	51,8
Dettes viagères	14,5	41,2	71,8	101,3	161,8	40,3	111,2
Pouvoirs publics	0,17	0,8	1,9	3,4	4,0	1,3	2,5
Personnel	14,1	129,5	168,7	179,3	330,0	85,8	174,7
Matériel	3,2	47,7	98,7	53,7	205,1	19,4	59,4
Travaux	1,9	10,2	—	—	—	—	—
Charges sociales	3,4	24,7	29,2	45,4	57,4	15,5	34,7
Subventions	3,8	39,6	44,5	77,1	109,7	24,8	55,7
Dépenses diverses	3,2	26,1	19,1	61,5	70,4	11,7	26,1
Dépenses militaires (non encore ventilées par parties)	—	—	—	277,8	—	—	—
Dépenses résultant des hostilités	—	100,6	93,1	47,7	7,2	1,4	2,6
TOTAL	63,6	459,3	570,5	908,5	1.017,7	232,8	518,7
Reconstruction et équiperment :							
Services civils	18,7	37,5	118,4	86,3	110,7	8,5	29,8
Dépenses militaires	—	31,4	—	57,0	61,2	12,6	37,8
TOTAL	18,7	68,9	118,4	143,3	172,0	21,1	67,6
Réparation des dommages de guerre et opérations de prêts et de garanties	—	—	—	—	—	143,3	312,9
A déduire :							
Virements en cours d'exécution	—	—	—	—	— 2,4	—	— 6,4
A ajouter :							
Derniers renseignements parvenus des territoires d'outre-mer et dépenses à imputer	—	—	23,8	—	86,7	38,2	102,9
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	82,3	528,1	717,7	1.051,8	1.274,0	435,4	995,7
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	54,6	434,9	676,9	1.026,5	1.432,7	455,8	913,2
Excédent (+)	— 27,7	— 93,2	— 40,8	— 25,3	+ 158,7	+ 20,4	— 82,5
ou déficit (—)							

Sources :

Les résultats de 1938 ont été repris dans l'Inventaire Schuman, mise à jour 1949, pages 4-5 (les dépenses sur exercices clos ont été bloquées avec les dépenses diverses). La classification en vigueur en 1938 ne comprenait pas les charges sociales : le résultat indiqué provient d'un regroupement approximatif.

1946. Compte général 1946, 2^e volume. Le compte spécial d'apurement d'opérations anciennes a été bloqué avec les dépenses diverses.

1947. Résultats publiés au *J. O.* du 8 janvier 1949.

1948. Résultats publiés au *J. O.* du 4 mai 1950 (les dépenses du Cameroun et de Tahiti n'ayant pas été ventilées par parties ont été bloquées avec les dépenses diverses; d'autre part, la ventilation des dépenses militaires par parties ne pourra être connue qu'après leur réimputation aux nouveaux chapitres, prévue par l'article 24 de la loi du 27 août 1948).

1949. Résultats au 30 avril 1950, *J. O.* du 23 juin 1950. Les recettes compren-

nent les décimes supplémentaires prévus par l'article 8 de la loi du 31 décembre 1948). Les résultats plus récents au 30 juin 1950 (*J. O.* du 9 août 1950) sont très légèrement différents (excédent de recettes 162,0 milliards) mais non ventilés par parties.

1950. Résultats au 31 mars 1950, *J. O.* du 23 mai. Résultats au 30 juin 1950, *J. O.* du 9 août. Les recettes comprennent les décimes supplémentaires prévus par l'article 13 de la loi 50-135 du 31 janvier 1950 (dite loi des maxima).

TABLEAU II
Évolution des grandes masses budgétaires en % du total.

	1938	1946	1947	1949	1950 (1 ^{er} sem.)
Dette publique	17,5	7,4	6,1	5,7	5,2
Dette viagère	17,5	7,8	10,0	12,7	11,2
Pouvoirs publics	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2
Personnel	17,2	24,5	23,6	25,9	17,5
Matériel, fonctionnement des services (et travaux)	12,2	11,0	13,8	16,1	6,0
Charges sociales	4,2	4,7	4,0	4,5	3,5
Subventions	4,6	7,5	6,2	8,6	5,6
Dépenses diverses	3,9	4,9	6,6 (1)	12,1 (1)	12,3
Dépenses résultant des hostilités	—	19,1	12,9	0,6	0,3
Dépenses d'équipement et de reconstruction	22,7	13,0	16,6	13,5	33,2 (2)
Dépenses budgétaires totales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Y compris « derniers renseignements parvenus des territoires d'Outre-mer et dépenses à imputer » moins « virements en cours d'exécution ».

(2) Y compris réparation des dommages de guerre, prêts et garanties.

TABLEAU III
Évolution comparée de certaines masses budgétaires et des prix (en indices par rapport à 1938).

	1938	1946	1947	1949	1950 (1)
Dette publique	100	270	304	500	720
Dette viagère	100	284	495	1.115	1.530
Personnel	100	918	1.197	2.340	2.430
Matériel, fonctionnement des services et travaux	100	573	977	2.030	1.073
Charges sociales	100	727	859	1.639	2.040
Subventions	100	1.040	1.170	2.385	2.930
Reconstruction et équipement	100	368	634	920	4.070 (2)
TOTAL des dépenses budgétaires	100	642	372	1.543	2.420
Indice général des prix de gros (moyennes annuelles)	100	648	980	1.917	2.073 (3)

(1) En doublant les résultats du 1^{er} semestre.

(2) Y compris réparation des dommages de guerre, prêts et garanties.

(3) Six premiers mois.

Si l'examen de ces tableaux appelle des remarques déjà formulées dans les chroniques antérieures, on y décèle déjà des signes nouveaux de l'évolution budgétaire. On peut répéter en effet que les dépenses de personnel accusent la plus forte augmentation, ainsi que les subventions (englobant une partie seulement des subventions économiques); que les charges de la dette publique sont en 1949 trois fois moins lourdes qu'en 1938, en raison de l'accrois-

sement considérable de la dette à court terme et des importantes conversions de la période 1941-1945. Mais on note dès maintenant divers autres facteurs :

a) On voit apparaître les premiers signes d'un alourdissement de la dette publique. D'une part, l'emprunt 5 % perpétuel émis en 1949 vient presque doubler la dette perpétuelle : 182 milliards de rente perpétuelle, exclusivement à 3 %, au début de l'année; 349 milliards en fin d'année, dont 304 de rente 5 %. D'autre part, les valeurs admises au pair en souscription de cet emprunt avaient des taux assez bas : rentes 3 % 1942, 3,5 % 1942, 3 % 1945; obligations 3,5 % 1943 et 1944. Enfin, la dette extérieure, en très forte progression depuis fin 1947, est, fin 1949, 90 fois plus lourde qu'en 1938 et son amortissement contractuel, à lui seul, représente déjà pour 1949 la contre-valeur de 11,3 milliards de francs (sur les 72 milliards de charges de la dette);

b) La dette viagère accuse également des signes de progression : en raison de la péréquation des retraites, actuellement en cours, des rappels importants relatifs aux années 1948 et 1949 alourdissent déjà les dépenses de l'exercice 1950;

c) A côté de ces facteurs à caractère « passif », on note un facteur plus actif, c'est la progression des dépenses de reconstruction et d'équipement : elle est très importante depuis le début de 1950, sous réserve de comparabilité avec les années antérieures, où les chiffres n'étaient pas exhaustifs, de plus les dépenses de travaux ont été reportées sur celles d'équipement:

d) Si, en 1949, les dépenses proprement budgétaires ne sont qu'au coefficient 15,48 par rapport à 1938 (contre 19,17 pour les prix), de nouveaux facteurs d'alourdissement apparaissent en 1950, vu l'ampleur de la reconstruction et de l'équipement à promouvoir, ainsi que les nouvelles obligations internationales contractées par la France dans le domaine militaire;

e) Si donc les dépenses « actives » de l'État (Agriculture, Industrie, Commerce, Éducation Nationale, Reconstruction, Santé publique...) sont relativement en progression au détriment des dépenses « passives » (dette publique, dette viagère), on s'aperçoit que les dépenses « en puissance » s'avèrent considérables, en face de recettes qui « s'essoufflent ».

Des premières estimations qui ont été publiées, il semble résulter que le budget de l'exercice 1950 sera en déficit d'environ 100 milliards (dont 45 milliards pour couvrir le déficit de la S. N. C. F. et 25 milliards pour les opérations d'Indochine), soit 5 % environ des dépenses totales.

D. Ensemble des dépenses de trésorerie.

Le Compte général de l'Administration des Finances, document annuel publié par le ministère des Finances, retrace toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, dont le service des budgets ne constitue qu'une partie. Son premier volume contient en particulier le compte des opérations de l'année. La nomenclature adoptée et le contenu des différents postes ont varié à plusieurs reprises. Ce document définitif est publié avec un certain retard : par exemple, le premier volume de 1946, dernier connu, a été publié au début de 1950. Aussi, pour les années récentes, doit-on recourir au document mensuel

provisoire intitulé « Situation résumée des opérations du Trésor », dont un extrait est régulièrement inséré au *Journal officiel* depuis celui de mai 1936 (*J. O.* du 17 juillet 1936), à part une courte interruption de septembre 1939 à janvier 1943. La situation provisoire elle-même est publiée *in extenso*, en principe en fin de chaque trimestre depuis celle de fin 1946, dans « Statistiques et Études financières », publication mensuelle du ministère des Finances.

En principe, la nomenclature adoptée dans cette situation provisoire se rapproche beaucoup de celle adoptée pour le « Compte général » annuel; elle a donc varié à plusieurs reprises. Par exemple, depuis 1947, un nouveau cadre fait apparaître les opérations en marks et en schillings dans les territoires occupés; depuis 1948, un autre cadre fait apparaître les opérations en devises et francs à l'étranger; depuis 1948 également, le classement des comptes spéciaux du Trésor fait apparaître la nature économique de certaines opérations (investissements de l'État, réintégrés dans le budget depuis 1949; comptes de commerce; comptes monétaires, etc...); depuis août 1949, un nouveau tableau fait apparaître les opérations des comptables des P. T. T.

Cependant même sous cette forme sans cesse améliorée, les résultats publiés présentent un intérêt surtout comptable; ils comprennent des écritures d'ordre destinées à retracer des affectations spéciales de ressources, ou des recettes ayant leur contre-partie dans un autre compte du Trésor. Une élimination complète de tous ces doubles emplois est pratiquement impossible; les contractions opérées sont arbitraires et dissimulent nécessairement des excédents par des déficits ou inversement; elles sont cependant indispensables pour permettre des comparaisons utiles. On obtient ainsi un « tableau sommaire des charges et ressources de la Trésorerie ». Un pareil tableau a été régulièrement annexé à la « Situation résumée des opérations du Trésor » (non publiée *in extenso*) en 1942, 1943 et 1944, puis publié à diverses dates : en 1945 (Bilan Pleven), en 1946 (Inventaire Schuman, p. 559), en 1949 (Mise à jour de l'Inventaire Schuman, p. 255). Il est dorénavant publié (en principe chaque mois) dans « Statistiques et études financières », depuis celui d'octobre 1948 (n° 1, janvier 1949). Cette publication régulière représente un progrès indéniable : si, en effet, comme on vient de le dire, certaines contractions sont arbitraires, elles sont néanmoins faites à meilleur escient par les spécialistes de la Direction du Trésor et les résultats obtenus (voir tableau IV) sont plus significatifs que ceux antérieurement élaborés dans cette chronique. La nomenclature adoptée ici se rapproche de la loi des maxima de 1950 et permettra la comparaison avec les résultats de cet exercice. On constate ainsi qu'en 1949, le déficit des opérations budgétaires (au sens de cette loi) n'est que de 7 % contre 27 % en 1945 et 20 % en 1946, 1947 et 1948. En considérant les bons du Trésor souscrits par les banques, les traites de dépenses publiques (escomptées par les banques), les dépôts aux chèques postaux et les avances de la Banque de France comme des recettes de trésorerie à caractère monétaire, on constate qu'en 1949, le déficit a été couvert par 5 % de « recours monétaires », contre 17 % en 1945 et 1946, 13 % en 1947 et 8 % en 1948 : l'amélioration est incontestable. Pour les quatre premiers mois de 1950, les « recours monétaires » sont de l'ordre de 66 milliards pour 785 milliards de charges supportées, soit 8,4 %.

TABLEAU IV
Opérations de trésorerie (en milliards).

	1913	1938	1945	1946	1947	1948	1949 (5)	1950 (4 premiers mois)
I. Charges supportées.								
Dépenses budgétaires (État et C. A. A.) . . .	5,1	80,7	446	565	718	1.077	1.362	491
Équipement et recon- struction	0,2	24,4	106	100	151	445	622	199
Avances et comptes spéciaux du Trésor (net).				72	106	174	134	95
TOTAL	5,3	114,1	552	738	975	1.696	2.118	785
II. — Ressources consommées.								
Recettes budgétaires (État et C. A. A.) . . .	5,1	61,2	245	461	694	1.071	1.331	540
Recettes affectées . . .	—	—	36 (3)	—	—	—	175 (7)	16
Emprunt à long terme.	—	10,7	62	34	4	127	172 (8)	40 (9)
Aide extérieure (prêts ou dons)	—	—	60 (4)	95	93	160	280	72
TOTAL	5,1	71,9	408	590	791	1.358	1.958	668
Déficit I — II	— 0,2	— 42,2	— 149	— 148	— 184	— 338	— 160	— 117
III. Opérations courantes de trésorerie.								
Emprunts à court terme (non bancaires) . . .	—	+ 12,0	+ 79	— 12	— 29	+ 132	+ 10	+ 62
Bons du Trésor (ban- caires)	—		+ 70	— 27	— 56	+ 38	+ 43	+ 69
Traites de dépenses publiques	—	—	+ 20	+ 57	+ 45	+ 22	— 39	— 19
Dépôts aux chèques postaux	—	+ 3,5	+ 19	+ 23	+ 25	+ 70	+ 44	+ 13
Dépôts d'autres corres- pondants du Trésor .	+ 0,1		+ 33	+ 29	+ 81	+ 95	+ 37	— 36
Dépôts divers	+ 0,1 (1)	— 3,0 (2)	— 57	+ 5	+ 5	— 36	+ 8	+ 25
Avances de la Banque de France	—	+ 29,7	— 15	+ 73	+ 115	+ 17	+ 7	+ 3
SOLDE égal au déficit I — II	+ 0,2	+ 42,2	+ 149	+ 148	+ 184	+ 338	+ 160	+ 117

(1) Diminution des encaisses et fonds en route.
(2) Augmentation des encaisses et fonds en route.
(3) Bénéfice de l'échange des billets.
(4) Produit net des opérations en devises.
(5) Certains résultats de 1949 sont provisoires.
(6) Charges d'investissement non comprises dans la loi des maxima.
(7) Décimes affectés aux investissements et annuités de la Caisse autonome de la Reconstruction.
(8) Emprunt 5 %, emprunts de sinistrés, consolidation de bons.
(9) Emprunt du Crédit National : 25; groupements de sinistrés : 13.
Sources : 1913 et 1938, d'après l'*Inventaire Schuman*, p. 559; 1945 à 1948, d'après *Statistiques et études financières de mars 1950*, p. 162; 1949, fascicule de juin 1950, p. 476; 1950 (quatre mois), fascicule de juillet 1950, p. 555. Tableau à jour au 30 août 1950.

Ainsi la conception de l'équilibre budgétaire s'élargit : des dépenses « budgétaires » à caractère nouveau, étendues maintenant aux dépenses d'équipement et de reconstruction et aux comptes spéciaux, doivent être équilibrées par des recettes nouvelles, parce que l'impôt seul ne saurait les couvrir. Cependant l'aide extérieure doit diminuer et sa cessation en 1952 posera des problèmes nouveaux de financement.

II. LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

A plusieurs reprises, la nécessité d'une réforme des finances locales est apparue : un projet de loi dans ce sens est en instance devant le Parlement. Le tableau V compare le volume des budgets locaux aux charges de l'État.

TABLEAU V

*Volume des budgets et de la dette des départements et communes comparés
aux charges de l'État.*

	1913	1938	1945	1946	1947	1948	1949	1950
I. Budgets :								
Budgets des départements (milliards) . . .	0,6	11,7	21	39	69	116		
Budgets des communes (milliards)	1,1	15,1	30	60	96	140		
Charges État et C. A. A. (milliards) (tableau IV)	5,3	114,1	552	738	975	1.696	2.118	755 (1)
Volume du budget des collectivités locales comparé aux charges de l'État (%).	32	23	9	13	17	15		
II. Dette.								
Dette des départements et des communes . . .	6,0	44,7	50	57	72			
Dette de l'État en fin d'année	32,0	420,5	1.881,9	2.195,7	2.499,1	3.411,3	3.905,7	4.655,6 (1)
Volume de la dette des départements et communes comparée à celle de l'État (%). . .	19	11	3	2,6	2,8			

(1) Au 30 avril.
D'après l'inventaire Schuman mis à jour, pages 165 et 168.

Pour 1949, on connaît seulement les recettes fiscales de ces collectivités (voir Statistiques et études financières, n° 16, avril 1950). Voici un résumé des résultats (en milliards) :

Recettes sur contributions directes (1) et taxes assimilées. . .	117,3
Taxes locales perçues par l'Administration des Contributions indirectes (2)	96,0
Taxes locales perçues par l'Administration de l'Enregistrement (3)	10,4
Taxes locales perçues par l'Administration des Douanes (4). . .	2,6
TOTAL	226,3

(1) Au profit des départements, communes et établissements divers, la ventilation étant impossible.

(2) Chiffre d'affaires, spectacles, eaux minérales, débits de boissons, abatage, etc... Certaines municipalités ont été autorisées à percevoir elles-mêmes la taxe d'abatage, pour environ 150 millions en 1948.

(3) Mutations à titre onéreux, transactions, fonds national d'amélioration de l'habitat.

(4) Droits de quai, taxes de péage.

Bien que ce tableau comprenne une faible part de contributions directes *au profit d'établissements divers*, il ne comprend pas la totalité des ressources fiscales des départements et communes : taxes perçues par d'autres organismes que les régies fiscales (partie de la taxe d'abatage, taxe de séjour, taxe sur le gaz et l'électricité, droit de place sur les marchés, etc...), soit environ 10 % de leurs ressources. De plus, les subventions de l'État représentent environ 20 % des ressources totales (54 milliards en 1948); enfin, les revenus du patrimoine et des services industriels et commerciaux représentent environ 11 milliards en 1949. Compte tenu de ces renseignements fragmentaires, on peut estimer que les ressources des départements et communes en 1949 avoisinent 300 milliards de francs, soit 15 % environ des charges de l'État.

On note, d'autre part, l'amenuisement progressif de la dette des collectivités locales, qui, fin 1947, représente moins de 3 % de celle de l'État.

III. LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX

Depuis 1947, la Direction des Programmes Économiques du Secrétariat d'État aux Affaires Économiques établit régulièrement divers tableaux donnant l'effort financier consacré aux investissements, par activités et d'après l'origine des fonds. L'autofinancement, qui reste très mal connu, est exclu. Le tableau VI donne un résumé des résultats (en milliards). En divisant les résultats annuels par l'indice des prix de gros industriels (moyennes annuelles correspondantes), on constate qu'au pouvoir d'achat de 1938, les investissements réalisés représentent 47 milliards en 1947, 41 en 1948 et 46 en 1949; leur pouvoir d'achat est donc resté assez stable, malgré les transformations dans l'origine des fonds consacrés à l'équipement pendant cette période. Les fonds publics représentent 63 % des investissements en 1947, 77 % en 1948, 80 % en 1949, tandis que la part des crédits privés (prêts bancaires et émissions, autofinancement exclu), s'amenuise de 37 % à 23 % et 20 %. Les prêts bancaires eux-mêmes supposent l'intervention de l'État ou d'un organisme public (escompte au Crédit National, à la Caisse des Dépôts et Consignations, réescompte à la Banque de France). Les fonds publics doivent suppléer à la désaffection de l'épargne pour financer les investissements d'intérêt national, particulièrement dans les activités de base (énergie, métallurgie, S. N. C. F., Marine marchande) et pour l'équipement de l'Union française.

JACQUES DE PORTZAMPARC.

TABLEAU VI

Investissements réalisés depuis 1947 (autofinancement exclu) (en milliards).

GROUPEMENTS D'ACTIVITÉ	FONDS PUBLICS (1)			CRÉDITS (2)			ÉMISSIONS (3)			EFFORT FINANCIER total		
	1947	1948	1949	1947	1948	1949	1947	1948	1949	1947	1948	1949
1. Houillères	1,3	49,7	57,0	6,5	6,9	2,7	7,5	2,8	0,5	15,3	59,4	60,2
2. Électricité et gaz	2,2	72,6	108,7	32,2	4,8	— 7,8	3,0	3,2	15,1	37,4	80,6	116,1
3. Carburants	3,7	8,5	3,9	1,1	1,1	5,1	0,8	5,6	3,9	5,5	15,1	12,0
TOTAL énergie (1 + 2 + 3)	7,2	130,8	169,6	39,8	12,8	0	11,3	11,6	19,5	58,2	155,1	189,3
4. Industrie et commerce	12,6	22,3	70,3	11,2	26,7	32,9	29,5	36,0	46,3	53,3	85,0	149,5
5. Agriculture	13,0	36,9	70,5	4,1	3,4	7,8	1,9	3,2	6,0	19,0	48,6	84,4
6. S. N. C. F.	43,8	59,5	65,5	—	—	27,5	10,0	0,4	—	53,8	59,9	93,0
7. Marine Marchande	28,0	55,8	47,8	0,2	0,3	—	—	2,2	1,0	28,2	58,3	48,8
8. Autres transports	47,2	75,0	86,0	3,0	5,3	7,0	0,3	3,5	6,3	50,6	88,8	99,3
TOTAL transports (6 + 7 + 8)	119,0	190,3	199,3	3,2	5,6	34,5	10,3	6,1	7,3	132,6	202,0	241,1
9. Afrique du Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Territoires et départements d'Outre-mer	3,6	16,7	42,4	0,2	1,5	5,3	—	—	—	3,9	18,2	47,7
11. Ministères divers et collectivités locales	2,1	12,8	42,4	6,3	12,1	—	—	—	7,6	8,3	24,9	49,9
12. Habitation (reconstruction et constructions nouvelles)	11,7	21,9	33,1	12,2	19,0	15,9	—	0,4	0,4	23,9	41,3	49,4
13. Divers (Sarre, Sociétés à responsabilité limitée, etc...)	—	—	2,0	—	—	2,3	11	6	9	11	6	13,3
TOTAL GÉNÉRAL arrondi (1 à 13)	240	534	775	78	81	99	64	78	100	382	693	974

(1) Crédits budgétaires. — Caisse Autonome de la Reconstruction. — Fonds de Modernisation et d'Équipement. — Comptes spéciaux du Trésor.

(2) Crédits à long terme (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Foncier, Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, Caisse Nationale de Crédit agricole, etc...) et crédits bancaires à moyen terme.

(3) Actions et obligations (y compris les emprunts des Groupements de sinistrés). Les résultats reproduits sont ceux de la Statistique du Crédit Lyonnais, plus complète que la statistique officielle des émissions publiques.